

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 47 (1909)  
**Heft:** 20

**Artikel:** Préjugé  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-205976>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## SHAKOS, PLUMACHES ET SABRETACHES

Le jubilé des Sous-officiers lausannois, qui semblait ne devoir être qu'une fête intime, entre frères d'armes, est devenu en quelque sorte une manifestation nationale. N'a-t-on pas vu, en effet, accourir par milliers au chef-lieu, dimanche dernier, des Vaudois de toutes les parties du canton; ne les a-t-on pas entendus acclamer sur leur passage les milices anciennes et actuelles; et ne s'y sont-ils pas mêlés avec enthousiasme à Beaulieu, chantant la patrie, buvant à elle et à ses défenseurs?

Tout en régaland leurs yeux d'un joli tableau, ils ont pu se faire quelque idée de ce qu'il a suffi de peu de temps pour changer l'allure, la façon de s'exercer de notre armée, autant que ses armes et uniformes. Certes, si nous avons fait des progrès depuis 1803 et depuis 1850, ce n'est pas en matière de pittoresque. Nos troupiers d'aujourd'hui n'ont pas mauvaise mine; mais pour un peintre ils ne vaudront jamais les grenadiers à l'épaule écarlate et à la blanche buffleterie, ni les vieux carabiniers au chapeau empanaché de plumes de coq, ni les dragons coiffés du casque à chenille ou du képi au long panache de crins.

— Choses accessoires, nous dira sans doute le chef du grand état-major général, si ces lignes tombent sous ses yeux; l'essentiel est d'avoir des troupes bien organisées, bien armées, propres enfin à inspirer un respect salutaire à qui voudrait nous souffler une partie de notre sol.

— Nous ne vous contredirons pas, colonel; nous regrettons seulement la perte de ce coloris des avant-revues qui charma nos yeux d'enfant.

Quant au mode de défense de notre pays, il faut reconnaître qu'il ne pouvait plus rester ce qu'il était il y a un siècle. Après la prise de Berne par les Français, le 5 mars 1798, « la Suisse militaire n'existait plus », dit le colonel Ed. Secretan dans les instructives pages intitulées *L'armée suisse depuis cent ans* et parues dans *La Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle*. Le Directoire exécutif helvétique avait pris en mains le gouvernement de la Suisse avec des greniers sans provisions, des arsenaux sans armes et des coffres-forts sans argent. Et c'est avec cela qu'il s'imaginait pouvoir enrôler sous les drapeaux les soldats de la république une et indivisible! Le 13 février 1799, sur la proposition de son ministre de la guerre, le directoire rendait un arrêté aux termes duquel « tous les drapeaux aux armes et couleurs des anciens gouvernements » devaient être déposés aux chefs-lieux de canton et « le taffetas vendu au profit de la nation ».

En 1815, lors du passage en Suisse des armées autrichiennes, la Diète, qui s'était engagée à mobiliser 30,000 hommes de première ligne et une réserve pour les soutenir, parvient à peine à répartir entre les cantons une première levée de 14,000. « Les Grisons répondent que l'arsenal de Coire n'a plus ni fusils ni cartouches et demandent si quelque Etat confédéré, mieux

muni, ne pourrait pas lui en prêter. Schwytz déclare que, si le danger devient plus pressant, le canton fera ce qu'il doit, mais qu'il faudrait pour cela lui fournir de la munition et des fusils. Uri manque de cartouchières et de havresacs. Le Tessin promet les hommes, mais pense qu'il appartient à la Confédération de les armer. Et la Confédération était plus pauvre encore que les cantons; en fait de matériel de guerre, elle ne possédait rien ».

Quinze années plus tard, la situation militaire s'était heureusement un peu améliorée. Sous l'empire de la fermentation générale qui régnait alors en Europe, la Diète ordonna la mise de piquet de tout le contingent d'élite et l'organisation de la landwehr. « Le colonel Guiguer de Prangins fut élu général en chef, avec le colonel Dufour comme chef d'état-major. En fait, on ne mobilisa que les états-majors, plus trois bataillons d'infanterie du Valais, de Vaud et de Genève, qui occupèrent pendant quelques semaines Genève, St-Maurice et Martigny. Mais on profita de la circonstance pour organiser les divisions et pour fortifier St-Maurice, la route du Simplon, le Luziensteig, le Gothard, le Splügen, Aarberg et le pont de Tardis, dans les Grisons. Cette mobilisation fit bonne impression au dehors ».

« Une autre mobilisation fut celle de l'automne de 1838, motivée par le conflit avec la France au sujet du prince Louis-Napoléon. Elle a ceci d'intéressant au point de vue des institutions militaires que le pouvoir fédéral n'y fut pour rien. Les levées se firent par les cantons, chacun d'eux nommant un commandant en chef à ses troupes. Il y eut ainsi plusieurs armées cantonales juxtaposées, sans commandement supérieur de la Confédération.

« Genève débuta en levant une brigade de 6600 hommes. Le gouvernement de Vaud suivit, mobilisant 3500 hommes et 20 pièces de canon, sous les ordres du colonel Guiguer de Prangins, mettant de piquet 12,500 hommes d'élite et de réserve et armant, en outre, environ 8000 de landsturm et de volontaires. Toutes ces troupes étaient parfaitement armées, équipées et munitionnées.

« L'exemple donné par Genève et Vaud fut suivi dans d'autres cantons encore... Mais, Louis-Napoléon ayant quitté la Suisse le 14 octobre, le conflit n'eut pas d'autres suites. Deux jours plus tard, on licencia les troupes. Toute la campagne se termina par des fêtes patriotiques et l'envoi de drapeaux d'honneur aux milices de Genève et de Vaud, gardiennes vigilantes de l'honneur national. »

Nous ne rappellerons pas la campagne du Sonderbund, ni les mobilisations de 1856, aux bords du Rhin, et de 1870-1871, tout le long du Jura. Ces événements sont trop connus de nos lecteurs. C'est à leur suite que l'organisation de l'armée suisse subit les réformes successives qui aboutirent à son état actuel, réformes dont quelques-unes sautaient aux yeux des spectateurs de la fête des sous-officiers lausannois.

Tout change ici-bas, le képi du pioupou com-

me les créations de la modiste. Il n'y a que le naturel humain qui demeure le même, malheureusement. Tant qu'il ne se sera pas assagi, nous aurons des armées, des canons et des fusils de plus en plus meurtriers, ainsi que des budgets de la guerre de moins en moins raisonnables.

V. F.

**Diagnostic.** — Dans une soirée, un monsieur et une dame discutaient avec vivacité et n'avaient point du tout l'air de s'entendre.

Un invité s'approche et d'un ton mi-sérieux, mi-plaisant :

— Pardon ! seriez-vous mariés ?

**Préjugé.** — Le préjugé, dit un jour Montaigne, corrompt et l'esprit et le goût. « Depuis que je suis réconcilié avec le père Bonhours, ajoutait-il, je trouve ses ouvrages meilleurs. »

**Sans cela!** — Un fanfaron raconte qu'il lui est arrivé de se trouver un jour face à face avec trois lions.

— Je fixai mes regards sur ces fauves, puis mettant tranquillement mes mains dans mes poches, je m'en allai en sifflant un air de la *Mascotte*.

— Et les lions ne se sont pas précipités sur vous ?

— Impossible ! Cela se passait dans une ménagerie; les lions étaient en cage.

## Coumeint Sami sà sè ferré acuta.

Lou Conteur la dza raconta, l'ai ia gran teimps, l'histoire dé Toïotze que s'étai fourra dessos lou lli, on dzo que sa fenna vollhiave lei fottré onna repassaiée, avoué on dordon et lai desai : « Chao d'ique que t'ei baillé onna dedzaloïe ». Et vos seïdè que Toïotze avai répondu à sa fenna : « Na, ye vu resta, rein que por tè fèrè à veiré que vu itre, on iadzo, lou maïtrè. »

En vaitè ienna que resseimblé à lliaque dè Toïotze :

Sami avai éta au batzi dao petit dè son nevaio, et l'avai dè lei amena sa fenna avoué li; çei l'imbètave bein prau d'avà sa Julie, mà n'avai pas pu fèrè autrameint, ça crouïe espèce, qu'étai critze coumeint tot, marrounavé tot lou teimps apri son n'hommou, que ne pouavé pas derré on mot sein sé veyrè remaufa et maupresi ao tot fin.

Coumeint Sami desai, pò pouè rire, que Adam dévessai itrè bein bénirao dévant qu'Eve sai créaïe, vouaite que sa Julie que lou traité de tsaravouta !

— Tsaravouta, que dit Sami, ein se redresseint chu ses artels; rédis lou va dévant les dzeins que sant iqué !

— Oï que fà la Julie: tsaravoute ! tsaravoute !! tsaravoute !!!

Adan, noutron Sami vouaité bein trainquillameint tis lès invitas ein deseint : — Hein, que sais mé ferré obèi, vo zai oïu, la Julie l'a bein répéta.

MÉRINE.